

N° 38/11.17

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'470'000.00, PARTICIPATION DU CANTON ET SUBVENTIONS NON DÉDUITES, POUR LA MODERNISATION DE LA PATINOIRE DES EAUX-MINÉRALES EN VUE DE L'ACCUEIL DES ÉPREUVES DE CURLING DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE LA JEUNESSE 2020, POUR L'ORGANISATION DES ÉPREUVES, AINSI QUE POUR LE CRÉDIT D'ÉTUDE RELATIF AU SOLDE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PATINOIRE.



Municipalité en corps

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 8 novembre 2017

Première séance de commission : lundi 20 novembre à 18 h 30, Restaurant de la Patinoire

Détermination de la Commission des finances : oui

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE.....	3
2	RÉFLEXIONS PREALABLES.....	3
3	LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ)	4
	3.1 JOJ Lausanne 2020 : historique	4
	3.2 Les compétitions de curling des JOJ	5
4	CHARGES LIÉES À L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	5
	4.1 Organisation de l'événement.....	5
	4.2 Déroulement de la compétition	6
	Il est à noter que la vente des billets (et les recettes correspondantes), la distribution des accréditations, la décoration de la patinoire, le speaker ainsi que toute la signalisation (intérieure et extérieure) sont pris en charge par le COJOJ. Le sponsoring de l'entier des JOJ étant géré par le COJOJ et soumis à des règles strictes imposées par le CIO, toutes les publicités présentes actuellement dans la patinoire devront être masquées ou enlevées.....	6
	4.3 Événements annexes	6
	4.4 Promotion de l'événement	7
	4.5 Sécurité	7
	4.6 Préparation, marquage et entretien de la glace.....	7
	4.7 Frais divers et conséquences sur l'exploitation ordinaire.....	7
5	INFRASTRUCTURES	7
	5.1 Partie 1 : travaux non pérennes	8
	5.2 Partie 2 : 1 ^{ère} phase de rénovation (travaux pérennes)	8
6	CRÉDIT D'ÉTUDE « 2^E PHASE DE RENOVATION (2020-2021) »	10
7	PARTICIPATION DU CANTON ET SUBVENTIONS.....	10
8	RÉTROPLANNING	11
9	ASPECTS FINANCIERS	12
	9.1 Détail des postes budgétaires.....	12
	9.2 Tableau financier	13
10	CONCLUSION.....	14

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

En 2013, Swiss Olympic a décidé de présenter la Ville de Lausanne comme candidate suisse à l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 (JOJ). Un tel événement nécessitant de nombreuses infrastructures, il ne pouvait avoir lieu sur le seul territoire de la Commune de Lausanne. Celle-ci a donc décidé de créer un événement d'envergure cantonale et de solliciter les communes avoisinantes afin qu'elles participent à l'organisation de ces JOJ en mettant à disposition leurs infrastructures sportives. Outre Lausanne, les communes de Leysin, Villars, des Diablerets, la Vallée de Joux et les Tuffes (Jura français) et dernièrement St-Moritz se sont alors engagées à être sites hôte d'une ou plusieurs compétitions. En choisissant d'accueillir celles de curling, la Ville de Morges et sa patinoire des Eaux-Minérales deviendront officiellement ville, respectivement site olympique, et bénéficieront ainsi en termes de notoriété de la portée internationale de cet événement. Convaincue que ces jeux sont bénéfiques pour le rayonnement de notre ville ainsi qu'à la promotion du sport, particulièrement auprès de la jeunesse de notre région, la Municipalité a pris l'engagement de soutenir pleinement leur organisation.

Bien que la patinoire des Eaux-Minérales dispose d'une halle de curling, le nombre réduit de pistes et l'absence d'espace pour le public ne permettent pas son utilisation pour les compétitions. Celles-ci prendront donc place dans la patinoire principale. Vieillissante et conçue pour une utilisation par le public, le patinage artistique et le hockey, elle n'est cependant pas adaptée à l'accueil, en l'état, des compétitions olympiques de curling. La tenue des JOJ et la participation financière du Canton présentent également l'opportunité de procéder aux travaux pérennes de rénovation des installations, puisque les installations techniques de la patinoire datent de sa construction en 1990-1992.

Dans une première phase, qui est l'objet de ce préavis, seuls les travaux nécessaires pour permettre la tenue des compétitions de curling seront effectués, cela afin d'être prêt pour les jeux sans trop pénaliser les utilisateurs habituels de la patinoire. Dans le but de pouvoir chiffrer et planifier les travaux de la deuxième phase, un crédit d'étude est inclus dans le présent préavis. La Municipalité sollicite donc l'octroi d'un crédit de CHF 2'470'000.00, subventions et participation du Canton non déduites, pour permettre l'organisation et la tenue de la compétition olympique de curling à Morges, ainsi que la planification de la 2^e phase des travaux de rénovation, prévus entre 2020 et 2021 et estimés actuellement à CHF 4'130'000.00.

2 RÉFLEXIONS PREALABLES

L'avenir de la patinoire des Eaux-Minérales est un sujet qui occupe les esprits depuis plusieurs années déjà. Pour rappel, en 2013, la société « Ethic Services » a été mandatée afin d'apprécier de manière concise la situation, de mettre en lumière les nombreuses contraintes, et d'étudier les différents scénarios pour une meilleure rentabilité et une amélioration de son usage. Trois variantes ont été formulées (Statu Quo +, Redesign, Substitution)¹, puis discutées au sein de la Délégation municipale « Patinoire ». La troisième option n'étant pas envisageable, il a été décidé de réfléchir à différents projets de rénovation.

¹ Détails des trois scénarios :

1. Statu quo+ : amélioration de l'utilisation de la patinoire, dans le but de générer de nouvelles recettes et diminuer les charges.
2. Redesign : investissement substantiel, afin de permettre l'accueil de nouvelles activités (plus) rentables.
3. Substitution : abandon à moyen / long terme de l'infrastructure pour y substituer d'autres infrastructures privées ou publiques.

Ce préavis entre donc dans la réflexion globale de réfection de cette infrastructure sportive majeure à caractère régional, l'accueil des JOJ 2020 servant d'accélérateur dans la concrétisation de ces travaux.

3 LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ)

Les Jeux olympiques de la Jeunesse sont une manifestation sportive de haut niveau réservée aux athlètes âgés entre 15 et 18 ans venant du monde entier. L'objectif du Comité international olympique (CIO) est d'organiser une manifestation créée sur mesure par eux et pour eux. Elle allie ainsi une part de compétition de haut niveau mais aussi un programme éducatif et culturel. Il s'agit également de permettre à la jeunesse de la région de s'impliquer fortement dans l'organisation et de leur donner des responsabilités tant dans la préparation que durant les compétitions.

A l'instar des Jeux olympiques, une édition d'été et d'hiver est organisée chaque quatre ans depuis 2010 (1^{ère} édition estivale) et 2012 (1^{ère} édition hivernale). Buenos Aires accueillera en 2018 les prochains jeux d'été, et Lausanne du 10 au 22 janvier 2020 ceux d'hiver, qui regrouperont plus de 1'800 athlètes. Ces JOJ comprennent, à l'identique de leur grand-frère, des cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi qu'une vasque dans laquelle brûle la flamme olympique tout au long de la manifestation. Ils s'organisent autour d'un village olympique et de sites dévolus aux compétitions. Ils ne bénéficient cependant pas de la même couverture médiatique internationale que les JO traditionnels. Leur attrait pour les acteurs économiques est donc moindre.

Le programme des sports comporte en hiver sept sports (biathlon, bobsleigh, curling, hockey sur glace, luge, patinage et ski) et seize disciplines (biathlon, bobsleigh, skeleton, curling, hockey sur glace, luge, patinage artistique, patinage de vitesse, patinage de vitesse sur piste courte/short-track, ski alpin, ski de fond, ski acrobatique, combiné nordique, saut à ski, snowboard et ski alpinisme). A cela s'ajoute donc un programme culturel et éducatif qui se déroule en parallèle des compétitions. Si son contenu est laissé à l'appréciation des comités d'organisation et à sa créativité, les thèmes sur lesquels il se concentre restent les mêmes : olympisme, responsabilité sociale, développement de compétences, expression, bien-être, et style de vie sain. Le programme propose des activités interactives, des ateliers, des groupes de discussion, des excursions et des exercices de formation à l'esprit d'équipe. Celui-ci n'est pas seulement réservé aux participants mais doit être destiné à la jeunesse résidant autour des différents sites.

3.1 JOJ Lausanne 2020 : historique

- **Été 2014** : la candidature JOJ Lausanne 2020 est déposée auprès du CIO. Elle est entre autres accompagnée de la lettre d'intention écrite par la municipalité de Morges, en date du 26 mai 2014, s'engageant à mettre à disposition sa patinoire pour les compétitions de curling durant toute la durée des JOJ.
- **31 juillet 2015** : Lausanne est préférée à Brasov en Bulgarie pour organiser les JOJ d'hiver 2020. Dès cette annonce, un comité d'organisation est créé, le COJOJ, composé aujourd'hui de sept collaborateurs. Ce comité s'est notamment attelé à contacter tous les sites hôtes et établir avec eux, les bases de leur collaboration. Au centre du dispositif, Lausanne accueillera le village olympique, les cérémonies d'ouverture (vendredi 10 janvier 2020) et de clôture (mercredi 22 janvier 2020), les cérémonies de remise des médailles, le centre principal du programme culturel et éducatif, le logement de la famille olympique et des médias, ainsi que le centre principal des médias et celui de diffusion.
- **Avril 2016** : la Fédération internationale de Curling (WCA) souhaite vérifier la possibilité d'organiser la compétition dans la patinoire des Eaux-Minérales de Morges. Un expert est alors mandaté par Swiss Curling, afin d'effectuer des mesures et de rédiger un rapport. Il ressort que plusieurs travaux d'amélioration provisoires sont nécessaires.

- **Juillet 2017** : la Municipalité communique ses intentions auprès du Conseil Communal (communication orale)
- **02 octobre 2017** : une lettre de confirmation d'engagement est envoyée au COJOJ par la municipalité
- **Depuis 2016** : la Ville de Morges a rencontré le COJOJ à plusieurs reprises afin de définir les attentes, les diverses tâches à réaliser et de négocier les aspects financiers.

3.2 Les compétitions de curling des JOJ

Le curling est un sport de précision pratiqué sur la glace avec des pierres en granite de 19,96 kg, taillées et polies selon un gabarit international. Le but est de placer les pierres le plus près possible d'une cible circulaire dessinée sur la glace, appelée la maison. La surface de jeu doit être la plus plane possible, avec un marquage spécifique, une température uniforme et une qualité de glace et de surface de glisse particulière. Ce sport d'équipe (4 joueurs) allie technique et tactique, et s'adresse plutôt à un public d'initiés.

Dans le cadre des JOJ 2020, ce sont 96 athlètes du monde entier, 48 filles et 48 garçons, qui prendront part aux compétitions de curling durant douze jours. La tenue de ces compétitions à Morges sera l'occasion de présenter ce sport à la population et aux écoles en organisant des initiations sous la conduite du club de curling morgien. La Municipalité s'engagera dans l'objectif d'améliorer significativement l'intérêt et la participation du public.

A proximité immédiate, Morges a donc une carte à jouer afin de promouvoir la ville et la région, de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et faire participer notre population et les spectateurs à la fête. C'est pourquoi, la Municipalité estime qu'il est important que Morges profite de cette occasion unique pour organiser avant et pendant ces jeux des évènements mobilisateurs et rassembleurs.

4 CHARGES LIÉES À L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

4.1 Organisation de l'événement

Moyennant l'approbation du présent préavis, la Commune de Morges sera responsable d'organiser la compétition de curling en coordination avec le Comité d'organisation des JOJ (COJOJ). La tenue à Morges d'une manifestation internationale de grande ampleur nécessite un travail important à l'interne de la ville. Le personnel communal sera fortement impliqué. D'autre part, la Ville profitera de ces jeux pour mettre sur pied des évènements sportifs, culturels et éducatifs qui y seront liés. Leur ampleur et leur organisation sont laissées entièrement à l'initiative de la Ville, travail qui a déjà débuté et qui se poursuivra avec une intensité croissante jusqu'à la tenue des JOJ.

Un Comité de pilotage morgien (Copil) a été nommé afin de porter les aspects stratégiques du projet, avec M. Philippe Deriaz, Municipal, en tant que responsable (président du Comité de pilotage). La mise en œuvre est confiée à un Comité directeur (Codir) composé de chefs de service et de la nouvelle déléguée au sport en tant que cheffe de projet et responsable de site. Ce comité coordonne les projets des responsables des 5 secteurs d'action (sport, évènements annexes, sécurité, logistique, infrastructure, et exploitation). La déléguée au sport y consacra une large partie de son temps, appuyée par l'ensemble des collaborateurs appelés à s'impliquer dans le cadre de cette grande manifestation. Le Club de curling de Morges, et en particulier son Président, seront mandatés pour soutenir l'organisation des épreuves et assurer leur bon déroulement.

4.2 Déroulement de la compétition

Afin de permettre le bon déroulement des compétitions, plusieurs points devront être pris en compte et mis en place :

- **Espace VIP** (tente installée au niveau du restaurant) : cet espace permettra la tenue de cérémonies officielles. A chaque olympiade, le président du CIO, M. Thomas Bach, ainsi que les autres membres du CIO tels que le Prince Albert de Monaco visitent tous les sites de compétition. Il n'est pas exclu que d'autres officiels et chefs d'État assistent aux compétitions. De plus, la Ville de Morges souhaite profiter de ces Jeux olympiques pour inviter ses partenaires politiques et commerciaux.
- **Point de restauration** : le restaurant de la patinoire pourra fonctionner comme point de restauration destiné aux athlètes, aux arbitres, au staff et aux spectateurs.
- **Espace presse** : cet espace devra être créé et muni d'une connectivité basique (wifi).
- **Infirmierie** : un local devra être mis à disposition. Le personnel médical est quant à lui géré de manière centralisée par le COJOJ.
- **Sécurité** : elle devra être assurée, en dehors des heures d'exploitation, par une société privée.
- **Matériel spécifique au curling** : le club de curling de Morges accepte de mettre à disposition l'entier du matériel en sa possession. Il sera cependant nécessaire d'acquérir du matériel supplémentaire.
- **Bénévoles** : l'entier des bénévoles nécessaires au déroulement des compétitions est géré par le COJOJ, qui prend donc en charge le recrutement, la gestion, leur équipement, la nourriture et potentiellement leur transport sur les sites. La Ville de Morges est cependant responsable de gérer les bénévoles nécessaires aux Events mis en place en parallèle. A relever que les membres de plusieurs clubs morgiens ont déjà manifesté leur envie de s'investir pour ces JOJ.

Il est à noter que la vente des billets (et les recettes correspondantes), la distribution des accréditations, la décoration de la patinoire, le speaker ainsi que toute la signalisation (intérieure et extérieure) sont pris en charge par le COJOJ. Le sponsoring de l'entier des JOJ étant géré par le COJOJ et soumis à des règles strictes imposées par le CIO, toutes les publicités présentes actuellement dans la patinoire devront être masquées ou enlevées.

4.3 Événements annexes

L'accueil des compétitions de curling des JOJ à Morges offre également l'opportunité de développer un programme éducatif et culturel autour des valeurs du sport, comme expliqué au point N° 3. La Ville de Morges mettra donc en place plusieurs actions pour différents publics-cibles. Ci-dessous, quelques exemples :

- *Population générale et jeunes de la région* : une ou deux expositions thématiques avant et/ou durant les JOJ, journées de « sport plaisir et santé » autour des sports pratiqués à Morges (avant les JOJ), conférences publiques sur les thèmes du sport et de l'olympisme ;
- *Athlètes, accompagnants, médias* : visites guidées spécifiques sur Morges et sa région ;
- *Athlètes et jeunes de la région* : ateliers pour favoriser le mouvement et l'expression artistique, le développement des compétences sociales ;
- *Programme pour les « jeunes talents » de la région* (photographes, artistes, guides, journalistes, etc.).

4.4 Promotion de l'événement

Comme expliqué plus haut, Morges doit profiter de la tenue d'une compétition olympique sur son territoire et d'être sous le feu des projecteurs pendant 12 jours pour mettre en lumière les thématiques qui lui sont chères et attirer des visiteurs lors des compétitions. Il s'agira donc de promouvoir le curling et ses compétitions se déroulant à Morges, les événements organisés en marge, et finalement, la Ville et sa région. Afin de maximiser les retombées de cet événement, tant localement que globalement, un concept de communication sera mis en place.

4.5 Sécurité

La Ville de Morges, en collaboration avec le Comité d'organisation, a la responsabilité de gérer les aspects sécuritaires de la manifestation. Il est prévu que le Canton de Vaud et les polices locales collaborent étroitement pour ce travail, basé sur une analyse permanente des risques. La Police Région Morges (PRM) prendra donc en charge la réalisation d'un concept de sécurité qui comprendra également l'accès à la manifestation, la gestion de la mobilité et du stationnement, le contrôle d'entrée et le service médical.

4.6 Préparation, marquage et entretien de la glace

Le marquage de la surface de jeu de curling, la qualité de la glace et l'application de la couche de « pebbles » (petites gouttes d'eau projetées en surface permettant une qualité de glisse régulière) sont l'affaire de spécialistes de ce type de surface. Il sera nécessaire de mandater des techniciens de glace professionnels spécialisés, depuis la mi-décembre 2019 jusqu'à la fin des compétitions. Ces « Icemen » professionnels seront appuyés par deux techniciens de la Ville. Un géomètre sera également nécessaire.

4.7 Frais divers et conséquences sur l'exploitation ordinaire

- Taxes, autorisations, frais de dossier, expertises, débours, etc.
- Diminution d'un quart des recettes annuelles de la patinoire en raison de sa fermeture provisoire avant, pendant et après les compétitions (du 08.12.2019 au 10.02.2020). De potentielles compensations financières seront demandées auprès des organismes concernés (Arcam, SEPS, Fonds du sport vaudois, etc.).

5 INFRASTRUCTURES

Les installations techniques de la patinoire datent de sa construction en 1990-1992. Certaines installations critiques, comme la régulation, sont vétustes et composées de pièces électromécaniques irremplaçables. De plus, la plupart n'ont pas les rendements énergétiques que l'on peut atteindre de nos jours avec des équipements modernes, et les possibilités de récupération de chaleur ne sont que faiblement exploitées.

Suite au rapport de visite de l'expert de la Swiss Curling Association du 28 avril 2016 et de l'étude de faisabilité de La Pati² du 22 septembre 2016, certains travaux ponctuels sont obligatoires pour permettre le déroulement des compétitions de curling. Ces modifications doivent être apportées avant janvier 2020, puis démontées. Elles sont décrites ci-dessous au chapitre N° 5.1.

Les travaux pérennes listés au chapitre N° 5.2, sont nécessaires à la tenue des jeux, mais constituent une véritable plus-value pour le futur de la patinoire.

² La Pati : entreprise spécialiste dans le domaine des patinoires, mandatée pour réaliser l'étude de faisabilité ayant pour objet l'adaptation de la patinoire pour les compétitions de curling des JOJ2020.

5.1 **Partie 1 : travaux non pérennes**

- **Étanchéité du bâtiment et verrière sommitale**

Le bâtiment est actuellement ventilé de manière naturelle au moyen des ouvertures latérales sur les longs côtés de la patinoire ainsi qu'au niveau du faite de la toiture. L'étanchéité du bâtiment constitue l'enjeu principal pour permettre le maintien des conditions climatiques intérieures. Il est donc nécessaire d'obturer l'ensemble des ouvertures du toit et de la façade. Ce travail sera exécuté par une équipe de spécialistes. Les zones d'entrées pour les spectateurs devront également être munies de sas à rideau.

La partie verrière du toit pose un problème d'ensoleillement ce qui modifie localement les caractéristiques de la glace. Un bâchage complet devra être effectué par un ferblantier-couvreur.

Au terme des compétitions, la ventilation naturelle de la patinoire devra être restaurée.

- **Chauffage et déshumidification**

Pour la bonne tenue des compétitions et le confort des joueurs et spectateurs, la température de la patinoire et celle à 1 mètre au-dessus de la glace doivent être augmentées. Le taux d'hygrométrie doit également être ajusté. Ces différentes opérations impliquent l'installation de blocs de climatisation, des Roof Top, nécessaires au contrôle de la température, et également de panneaux anti-bruit afin de réduire les nuisances sonores liées à leur fonctionnement.

La climatisation de la halle et le maintien d'une différence de température entre la glace et l'air ambiant entraîneront une consommation énergétique nettement plus forte qu'à la normale. Le budget des années 2019 et 2020 sera adapté en conséquence.

Au terme des compétitions, ces installations gourmandes en énergie devront être démontées.

- **Production d'eau déminéralisée**

L'eau formant la glace pour la pratique du curling à ce niveau doit être d'une qualité particulièrement pure. Il est nécessaire de compléter temporairement l'installation actuelle par un système de déminéralisation à osmose.

Ce système n'étant pas nécessaire au fonctionnement normal de la patinoire, il devra être démonté au terme des compétitions.

- **Alimentation électrique d'appoint**

L'alimentation électrique actuelle de la patinoire ne suffisant pas à alimenter les différents appareils cités ci-dessus, des groupes électrogènes supplémentaires devront être loués pour la manifestation. Des vérifications doivent encore être effectuées.

- **Echafaudages, protection, nettoyage et divers**

Il sera nécessaire d'installer provisoirement des échafaudages et des protections dans certaines parties de la patinoire pour permettre les travaux.

5.2 **Partie 2 : 1^{ère} phase de rénovation (travaux pérennes)**

Les éléments décrits dans ce chapitre sont nécessaires au déroulement des compétitions de curling, mais ils constituent surtout un investissement pérenne et entrent dans le cadre de la 1^{ère} phase de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales. De nombreuses installations techniques doivent être remplacées, puisque datant de la construction de la patinoire en 1990-1992. A cela s'ajoute que certaines pièces nécessaires aux réparations ne sont plus disponibles sur le marché, ce qui pourrait provoquer l'arrêt imprévu de l'utilisation des installations pour des durées difficilement quantifiables. L'ensemble des travaux listés ci-dessous entrent donc dans une réflexion globale de rénovation durable du complexe de glace.

- **Régulation, automatisation et télégestion**

Le système de refroidissement fonctionnant encore à l'ammoniaque, avec une seule boucle de froid, de fortes différences de température sont mesurées entre le début et la fin du circuit, occasionnant des variations de qualité de la glace. Ce qui est acceptable pour l'usage normal de la patinoire ne l'est plus pour un tournoi de curling de niveau olympique. Le système doit être changé.

- **Eclairage LED**

L'installation d'éclairage actuelle est obsolète et doit être remplacée par des systèmes plus économiques et conformes aux exigences de la télévision. Ce type d'éclairage permet de moduler la quantité de lumière en fonction de l'occupation de la glace et de l'éclairage naturel ambiant, et d'ainsi réaliser des économies d'énergie.

- **Sonorisation**

Suite à un coup de foudre qui a mis hors service l'installation de sonorisation et d'évacuation, des travaux urgents minimaux ont été entrepris en août 2017 afin de permettre l'ouverture de la patinoire et la tenue des matches de hockey. La Municipalité propose de compléter cette installation, afin de bénéficier d'une meilleure qualité de son pour les manifestations futures.

- **Fibre optique et wifi**

La patinoire ne dispose actuellement que d'une ligne téléphonique. De plus, la couverture GSM est quasi inexistante à cet emplacement. Il n'y a pas de réseau informatique. Afin que le personnel puisse utiliser le réseau informatique communal et que le système de télégestion et d'alarme puisse fonctionner, il est nécessaire de raccorder la patinoire au réseau de fibres optiques communal. Ce raccordement doit être complété par une installation wifi de façon à pouvoir offrir une couverture de qualité lors des manifestations pour les organisateurs et la presse.

- **Réfection des vestiaires et sanitaires**

Afin que l'image donnée des installations soit positive, les 7 vestiaires devront être rafraîchis, les 30 douches et les sanitaires réparés ou remplacés.

6 CRÉDIT D'ÉTUDE « 2^E PHASE DE RENOVATION (2020-2021) »

Les travaux de rénovation pérennes cités ci-dessus couvrent ce qui est jugé indispensable pour la bonne tenue des compétitions de curling des JOJ. Afin d'étudier les différentes variantes, d'établir les cahiers des charges et d'effectuer la mise en soumission des travaux projetés, un bureau d'ingénieur spécialisé dans les patinoires devra être mandaté pour la réalisation des travaux de 1^{ère} phase. Cette étude permettra également à la Municipalité de déposer début 2019 un préavis relatif à la 2^e phase des travaux de rénovation de la patinoire, comme prévu au plan des investissements.

Au niveau du concept énergétique, il s'agira de :

- chiffrer et évaluer l'option du contracting énergétique ;
- remplacer l'installation de production de froid par un système moderne permettant de réduire la quantité d'ammoniaque stockée et utilisée ;
- remplacer l'installation de production de chaud ;
- réviser et changer tous les moteurs de ventilation ;
- prendre en compte la récupération de la chaleur produite afin de tempérer les parties chauffées de la patinoire (à redéfinir et isoler), limiter le recours au gaz pour le chauffage, et s'affranchir du rejet de chaleur dans la Morges ;
- remplacer la dalle de froid actuelle, munie d'une seule boucle, mal isolée de la terre sur laquelle elle repose, et non plate, par une dalle mieux isolée et comportant plusieurs circuits plus courts permettant d'obtenir une température quasi uniforme ;
- prendre en compte l'opportunité de poser en toiture des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ;
- changer les huisseries extérieures et intérieures du curling, patinoire et restaurant ;
- améliorer l'isolation des zones chaudes.

Au niveau des installations sportives :

- changer des bandes de hockey, des accessoires de piste et de la cabine de chronométrage ;
- changer des revêtements (sol et murs) et du mobilier de tous les vestiaires et sanitaires.

Au niveau des installations de sécurité :

- changer de tous les garde-corps et de l'éclairage de sécurité.

D'autres travaux seront d'ordre plus général :

- changer des tableaux électriques et de l'éclairage secondaire ;
- évaluer de l'état de la toiture en bois et entretien de la charpente existante ;
- réviser toutes les installations sanitaires ;
- modifier la zone d'entrée public avec contrôle d'accès ;
- contrôler l'accès général pour l'entier du bâtiment.

7 PARTICIPATION DU CANTON ET SUBVENTIONS

Le COJOJ s'est engagé à prendre en charge l'organisation des compétitions de curling à hauteur de **CHF 200'000.00**, en plus des frais centralisés comme, entre autres, la nourriture et l'habillement des bénévoles et des personnes accréditées, la décoration, la signalisation, l'affichage des résultats, le speaker.

Le Fonds du Sport subventionne normalement à hauteur de 10% les travaux pérennes, ce qui permet d'évaluer à **CHF 59'700.00** la subvention possible pour cette première phase de travaux.

Des discussions seront entreprises avec l'Arcam.

8 RÉTROPLANNING

En l'état, la planification est la suivante :

Réalisation des travaux :

- Installation fibre optique et wifi
- Remplacement de la régulation et télégestion
- Remplacement de la sonorisation
- Installation éclairage
- Travaux d'étanchéité temporaire du bâtiment
- Bâchage du toit, installation de déshumidification, installation de chauffage
- Installation système de déminéralisation
- Rafrâichissement des locaux

Dépôt du préavis « Travaux 2^e phase »

Fin de la mise à disposition aux clubs et au public

- Rabotage de la glace, marquage curling, mise en glace, démontage/masquage publicités, installation des affichages, salle de presse, décoration, etc.

Semaine Pré-Olympique

- Tests, démonstrations, initiations, événements annexes

Compétition olympique

Début des travaux de remise en état de la patinoire

- Rabotage de la glace, marquage hockey, démontage infrastructures provisoires, remontage publicités et remise en état

Remise à disposition du public et des clubs

- Démontage des installations non pérennes

Début de la 2^e phase de travaux de rénovation

Été 2018

Été 2019

1^{er} trimestre 2019

Dimanche 08 décembre 2019

03.01.2020 – 09.01.2020

10.01.2020 – 22.01.2020

Dès le 23.01.2010

Lundi 10 février 2020

Février – juillet 2020

Dès été 2020

9 ASPECTS FINANCIERS

9.1 Détail des postes budgétaires

Les coûts ont été évalués avec une marge de $\pm 20\%$. Sauf mention contraire, les montants intermédiaires s'entendent hors taxes (HT) :

Compétition de curling		
Organisation de l'événement	CHF	50'000.00
Déroulement de la compétition	CHF	80'000.00
Evénements annexes	CHF	30'000.00
Promotion de l'événement, informations	CHF	30'000.00
Préparation, marquage et entretien de la glace	CHF	70'000.00
Frais divers	CHF	25'000.00
Total préparation et tenue compétition	CHF	285'000.00
Mise à niveau de l'infrastructure pour la compétition (non pérenne)		
Etanchéité du bâtiment	CHF	230'000.00
Chauffage et déshumidification y compris insonorisation	CHF	250'000.00
Alimentation électrique provisoire (groupes électrogènes + carburant)	CHF	70'000.00
Production d'eau déminéralisée	CHF	15'000.00
Echafaudages, protection, nettoyage, etc.	CHF	40'000.00
Total travaux non pérennes	CHF	605'000.00
Mise à niveau de l'infrastructure pour la compétition (pérenne)		
Régulation, automatisation et télégestion	CHF	100'000.00
Eclairage	CHF	280'000.00
Installation de sonorisation	CHF	90'000.00
Fibre optique et wifi	CHF	50'000.00
Réfection des vestiaires et sanitaires	CHF	77'000.00
Total travaux pérennes	CHF	597'000.00
Etudes phase 1 et crédit d'étude travaux phase 2	CHF	600'000.00
Total études	CHF	600'000.00
Sous-total 1	CHF	2'087'000.00
Divers et imprévu 10%	CHF	208'700.00
Sous-total 2	CHF	2'295'700.00
TVA 7,7%	CHF	176'770.00
Total TTC	CHF	2'472'470.00
Total arrondi TTC	CHF	2'470'000.00

Montants estimés des subventions :

Canton de Vaud et Comité d'organisation des JOJ	CHF	200'000.00
Fonds du sport (10% des travaux pérennes)	CHF	59'700.00
SEPS, Arcam, Fonds du sport vaudois	CHF	50'000.00
Total TTC	CHF	309'700.00
Arrondi	CHF	300'000.00

9.2 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Dépenses	1'416'000		730'000	620'000	66'000	
Subventions, participations ou autres	59'700			59'700		
Utilisation fonds	-					
Total investissements	1'356'300	-	730'000	560'300	66'000	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	10
Année début de l'amortissement	2019
Année bouclage du préavis	2020
Taux d'intérêt au 31.12.2016	1.93%

	2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Charge d'intérêts	-	15'031	15'031	15'031	15'031
Charge d'amortissement	-	-	212'600	212'600	212'600

Autres charges	Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Organisation de la manifestation			18'000	160'000	160'000	
Mise à niveau de l'infrastructure	35036			516'000	200'000	

Recettes	Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Participation cantonale					200'000	
Participation du SPECO				50'000		
Total fonctionnement		-	33'031	853'631	387'631	227'631

Détails des montants figurant dans le tableau financier	HT	TTC+10%
Compétition de curling	285'000	338'000
Mise à niveau de l'infrastructure pour la compétition (non pérenne)	605'000	716'000
Total des dépenses de fonctionnement	890'000	1'054'000
Mise à niveau de l'infrastructure pour la compétition (pérenne)	597'000	706'000
Etudes phase 1 et crédit d'étude travaux phase 2	600'000	710'000
Total des dépenses d'investissement	1'197'000	1'416'000
Total des dépenses de fonctionnement et d'investissements	2'087'000	2'470'000

Au plan des investissements figurent un montant de CHF 600'000.00 pour l'étude des travaux (N° 3037) et un montant de CHF 6'000'000.00 pour leur réalisation (N° 3038). Ces montants ont été répartis différemment pour intégrer l'événement JOJ et sont donc actuellement de CHF 2'470'000.00 pour les travaux 1^{ère} étape ainsi que la tenue des compétitions, puis de CHF 4'130'000.00 pour les travaux 2^e étape.

10 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 1'054'000.00, participation du Canton et subventions non comprises, pour la modernisation (non pérenne) de la patinoire des Eaux-Minérales en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020 et l'organisation des épreuves de curling ;
2. de porter ce montant au budget 2019 et au budget 2020 ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 706'000 pour la modernisation (pérenne) de la patinoire des Eaux-Minérales en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020 ;
4. de dire que ces montants seront amortis, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 70'600.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019 ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 710'000 pour la réalisation des études devant permettre de chiffrer et planifier la 2^e étape de rénovation de la patinoire ;
6. de dire que ces montants seront amortis, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 142'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2017.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella